

Conformément à l'article 52 du Règlement, je propose un débat d'urgence sur la crise qui sévit dans l'industrie du transport au Canada.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je me demande si je peux être de quelque utilité à ce propos. Plus tôt cette semaine, des représentants du Nouveau Parti démocratique et d'autres députés ont demandé la tenue d'un débat d'urgence sur la crise à laquelle font face nos deux grandes lignes aériennes.

• (1600)

Il faut également tenir compte de la crise qui secoue actuellement le Canada atlantique depuis que CP a annoncé son intention de supprimer une partie de son réseau. Dans la mesure où je peux être de quelque utilité à la Présidence, je tiens à souligner, puisque la demande émane d'un représentant du Parti progressiste-conservateur, que je parle au nom des néo-démocrates ici présents en disant que j'y vois une occasion de montrer aux Canadiens que nous sommes disposés à nous attaquer aux grands problèmes de l'heure, comme cela a été clairement établi lors de la campagne référendaire.

Nous sommes prêts à donner notre consentement unanime à cette demande afin qu'un débat approprié ait lieu plus tard dans la soirée, débat qui devrait porter non seulement sur la crise des lignes aériennes, mais également sur la crise du secteur des transports en général, et notamment sur la situation évoquée par mon collègue et touchant l'annonce de CP.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je veux me faire l'écho des propos du député de Kamloops. Nous partageons son inquiétude.

Vu qu'il est clair que le gouvernement a confié à l'un de ses députés le soin de formuler cette demande et vu qu'il reconnaît qu'il s'agit bel et bien d'une crise, nous souhaitons vivement la tenue d'un débat d'urgence et nous espérons, Votre Honneur, que vous serez favorable à la proposition formulée par le député.

M. Riis: Madame la Présidente, je ne sais pas au juste comment il faudrait procéder, mais, si cela peut vous être utile, j'inviterai mon collègue à demander le consentement unanime, car la Chambre pourrait alors donner son accord, et le débat se déroulerait selon les mêmes restrictions et les mêmes règles qu'un débat d'urgence.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Mme le vice-président: Je remercie les députés de leur contribution au débat.

Affaires courantes

Je suis saisie d'une demande présentée en vertu de l'article 52 du Règlement par le député de Carleton—Charlotte. Je suis consciente de l'importance de la question sur laquelle il souhaite un débat d'urgence.

Pour le moment, je ne crois pas que les exigences de l'article 52 soient respectées. Je ne peux donc pas accorder ce débat.

Par contre, si les leaders à la Chambre s'entendent pour proposer un débat, je suis au service de la Chambre, vous le savez. Néanmoins, je ne peux pas, pour l'instant, accorder de débat d'urgence aux termes de l'article 52.

M. Thompson: Madame la Présidente, si j'interprète correctement vos propos, le débat d'urgence a été refusé, mais je demande le consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette manière. Si cette démarche est acceptable, je demande le consentement unanime pour tenir ce débat.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, je crois comprendre que, aux termes de l'article 52 du Règlement, il faut présenter une demande au Président, qui décide du bien-fondé, de l'opportunité et de la nécessité du débat d'urgence. C'est ainsi qu'il faut procéder, il me semble, et nous devons attendre la décision de la Présidence sur la question du député de Carleton—Charlotte.

M. Riis: Madame la Présidente, le ministre a fait une excellente suggestion. Je crois cependant me rappeler que la Présidence a rendu une décision dans laquelle elle disait que cela ne justifiait pas à ses yeux la tenue d'un débat d'urgence.

Comme je sens qu'un esprit de générosité règne aujourd'hui à la Chambre, je voudrais tout simplement faire remarquer que mon honorable collègue a demandé le consentement unanime pour qu'on procède à ce qu'on pourrait appeler un débat spécial sur la crise à laquelle fait face le pays, surtout les habitants de la région de l'Atlantique; je dirai simplement au nom du Nouveau Parti démocratique—je sais que je peux parler au nom de mes collègues—que nous accepterions avec enthousiasme de tenir ce soir un débat spécial au sujet de la situation critique dans laquelle se trouve le secteur des transports de notre pays.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, mon honorable collègue de Kamloops cherche peut-être à nous faire adopter tout de suite la prochaine phase de la réforme parlementaire qui permettrait un tel débat spécial.